Nogent sur Marne

A l'attention de
Mesdames et Messieurs
Les Président(e)s d'associations

Nogent sur Marne, le 5 octobre 2023
Nos réf. : JJPM/ LH n° 23 - 335
Objet : dossier de demande de subvention 2024

Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des associations nogentaises,

Vos associations sont au cœur d'une société fondée sur les valeurs républicaines, de l'engagement et de l'entraide, qui constituent l'esprit du projet de l'équipe municipale que j'anime dans le souci permanent de l'intérêt général.

Ainsi, convaincu de la contribution majeure de vos associations au projet municipal, je souhaite initier à l'aune du passage de la flamme olympique le 21 juillet prochain à Nogent, une politique ambitieuse pour l'affirmation des valeurs olympiques et interculturelles de la vie associative.

Dans cette optique fraternelle, nous n'oublions pas les objectifs du développement durable et de l'inclusion qui doivent irriguer vos associations afin de réussir ensemble à faire sens, notamment auprès des plus jeunes générations qui sont l'avenir de notre société. C'est pourquoi, je souhaite que vos projets pédagogiques déclinent des engagements en faveur du respect de l'environnement et de l'inclusion des personnes en situation de handicaps.

Cette rentrée a été marquée par le souffle de la Vie associative, perceptible dès le Village des associations avec une fréquentation exceptionnelle de 5300 personnes. Grâce à votre aimable présence et à votre engagement bénévole, les nogentaises et les nogentais ont pu renouer avec le vaste mouvement associatif qui participe activement à l'épanouissement de toutes les générations.

L'élaboration du budget prévisionnel 2024 de votre association doit vous engager à construire un projet de demande de subvention fondé sur une estimation des besoins, des activités et des recettes réactualisées, et non sur la reconduction systématique des dotations allouées les années précédentes, notamment avant la crise du COVID-19. Une attention particulière sera portée sur les projets d'animation, de stages et de compétitions.

L'enveloppe globale des subventions 2024 fera l'objet d'un traitement spécifique différent de celui de 2023 ce qui pourra conduire à des modulations d'une association à une autre sans toutefois obérer la capacité d'augmentation de certaines subventions lorsque cela sera parfaitement justifié. **Il s'agira donc de poursuivre l'effort d'optimisation en fonction de données objectives pour nous permettre de faire des choix justes et équitables.**

C'est pourquoi, il est nécessaire d'ajuster et d'exprimer au mieux le montant de vos demandes. **Si l'autonomie financière est possible au regard des trésoreries disponibles, il faudra envisager favorablement de reporter à 2024 votre prochaine demande** et à minima de justifier du projet d'utilisation des fonds disponibles d'ici à 2025.

Ainsi, une baisse variable selon les associations pourra être systématiquement envisagée, dès lors que les trésoreries disponibles permettront pour l'exercice N+1 d'atteindre l'équilibre budgétaire recherché.

En outre, la recherche de sponsors et de partenariats financiers auprès du département du Val-de-Marne qui peuvent apporter une aide aux projets sportifs, culturels et sociaux, **devra également se développer au sein du mouvement associatif nogentais.**

Enfin, **le Fonds de dotation pour Nogent,** pourrait vous aider de manière ponctuelle et limitée pour des projets spécifiques (en fonctionnement) et non renouvelables, en lien avec l'animation des bords de Marne.

Ces efforts vous sont demandés dans le but de faciliter les arbitrages, dont l'unique objectif est d'optimiser l'efficacité des aides municipales en direction de l'ensemble des associations nogentaises.

Afin de nous aider à accompagner vos projets associatifs et à soutenir vos activités aux bénéfices des nogentaises et nogentais, je vous demande de respecter un principe de solidarité financière avec la ville de Nogent-sur-Marne qui met tout en œuvre pour vous aider à atteindre vos objectifs associatifs.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la nécessité de respecter la date du 15 novembre 2023 pour le retour de vos demandes de subventions 2024 et exclusivement à l'attention de la Direction de la Vie Associative. Cette année, compte-tenu du calendrier très contraint des commissions d'arbitrages budgétaires aucune demande ne pourra être enregistrée au-delà de ce délai de rigueur.

Les élus du pôle Vivre Ensemble, monsieur Thierry Morvan, adjoint délégué à la Vie Associative, madame Rafika Ouzendja, conseillère déléguée aux sports et monsieur Stéphane Bitton, conseiller délégué aux associations sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos démarches.

En tout état de cause, les demandes supérieures à 23 000 euros seront examinées et discutées lors d'un entretien particulier avec chaque association en présence de monsieur Lionel Hersan, responsable de la Direction Vie Associative-Sports-Jeunesse.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les présidents d'associations, en l'assurance de mes cordiales salutations.

MAIRIE DE NOGENT-sur-MARNE 38 (VAL-de-MARNE)

Jacques J.P. MARTIN,
Maire de Nogent sur Marne
1er Vice - Président du Territoire ParisEstMarne&Bois